

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

20 ans d'expertise au service des solidarités et de la santé
Drees
STATISTIQUE PUBLIQUE



JUIN
2018
NUMÉRO
1070

Les grands-parents : un mode de garde régulier ou occasionnel pour deux tiers des jeunes enfants

Le recours aux grands-parents comme solution de garde et d'accueil des jeunes enfants répond à des logiques très spécifiques. Les grands-parents sont rarement le premier mode de prise en charge des enfants de moins de 6 ans : seuls 2 % sont gardés principalement de cette manière. Pourtant, l'intervention des grands-parents est loin d'être anecdotique : environ deux tiers des enfants de moins de 6 ans sont gardés au moins occasionnellement par eux. Les formes d'aide apportée par les grands-parents viennent plutôt compléter les modes d'accueil existants.

Les interventions des grands-parents concernent davantage d'enfants en semaine que les week-ends, mais pour des temps plus courts. Le mercredi fait exception : une forte proportion d'enfants sont gardés pour des durées relativement longues.

La garde des petits-enfants par leurs grands-parents peut prendre différentes formes qui se combinent entre elles : elle peut avoir lieu dans le cadre d'une organisation régulière, en dépannage, ou pour les vacances et les week-ends.

La faible distance entre les logements des grands-parents et des petits-enfants ainsi que l'activité des mères sont les facteurs qui augmentent le plus la probabilité de recourir aux grands-parents dans une organisation régulière.

Morgan Kitzmann (Institut national d'études démographiques-Ined et Sorbonne Université Lettres)

En marge des structures et des dispositifs institutionnels d'accueil des jeunes enfants, certains parents ont recours à des aides informelles pour la prise en charge de leurs enfants (*encadré 1*). Parmi ces aides informelles, les proches (amis et membres de la famille) sont particulièrement sollicités : sept enfants de moins de 6 ans sur dix sont gardés, ne serait-ce qu'occasionnellement, par un membre de la famille. Il s'agit toutefois rarement du mode de garde principal de l'enfant.

Moins de 2 % des enfants de moins de 6 ans sont gardés principalement par les grands-parents

D'après le calendrier d'accueil de l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de 2013 de la DREES (*encadré 2*), le recours aux proches (grands-parents ou autres membres de la famille)¹ ne constitue le mode de garde principal des jeunes enfants que dans moins de 2 % des cas pour les moins de 6 ans et 3 % pour les enfants de moins de 3 ans, du lundi au vendredi entre 8 heures et 19 heures. La part des proches est un peu plus importante en tant que mode de garde secondaire : entre 8 heures et 19 heures du lundi au vendredi, 9 % des enfants de moins de 6 ans et 13 % des enfants de moins de 3 ans

1. Dans cette étude, les termes « proches » et « membres de la famille » n'incluent ni les parents, ni les beaux-parents ou tuteurs légaux des enfants.

passent la majorité de leur temps avec eux quand ils ne sont pas pris en charge par leur mode d'accueil principal.

Sur l'ensemble de la semaine, du lundi au dimanche, un enfant sur trois de moins de 6 ans est gardé au moins une fois par un membre de sa famille et un sur quatre par ses grands-parents. Ce sont ainsi 21 % des enfants de cette tranche d'âge qui sont gardés au moins une fois par les grands-parents du lundi au vendredi et 7 % qui le sont au moins une fois au cours du week-end (tableau 1). Le recours aux grands-parents est plus fréquent en semaine que le week-end. Le temps passé avec les enfants est plus court en semaine : en moyenne 4 heures et 51 minutes par épisode de garde, contre 8 heures et 58 minutes le week-end, excepté le mercredi. Ce jour-là, le taux d'enfants gardés par les grands-parents est plus élevé que les autres jours (12 % des enfants de moins de 6 ans) et les durées moyennes passées avec les enfants plus importantes (7 heures et 12 minutes pour l'ensemble des moins de 6 ans).

Au total, les grands-parents effectueraient environ 16,9 millions d'heures de garde par semaine auprès des enfants de moins de 6 ans², réparties à hauteur de 8,2 millions d'heures pour les enfants de 0 à 2 ans et de 8,7 millions d'heures pour les 3-5 ans. L'aide informelle repose ainsi principalement sur eux.

Deux tiers des jeunes enfants sont gardés au moins occasionnellement par leurs grands-parents

Au-delà du recours régulier à la famille en semaine, 70 % des enfants de moins de 6 ans sont gardés au moins occasionnellement, d'après leurs parents, par un membre de la famille (encadré 2) ; dans neuf cas sur dix par les grands-parents³. Ceux-ci sont ainsi les principaux pourvoyeurs d'aide informelle à la prise en charge des jeunes enfants. En tout, environ deux tiers des jeunes enfants sont gardés au moins occasionnellement par les grands-parents. Néanmoins, lignée paternelle et lignée maternelle ne sont pas investies de façon égale (graphique 1) : 58 % des enfants sont pris en charge « occasionnellement », « assez souvent » ou « très souvent » par les grands-parents maternels contre 44 % par les grands-

ENCADRÉ 1

Modes d'accueil formels, aide informelle

Il est d'usage de faire la distinction entre les modes d'accueil dits formels ou institutionnels et les aides informelles. Les premiers correspondent aux structures d'accueil collectives ou individuelles faisant l'objet d'une législation et généralement d'une gestion par les pouvoirs publics. On y retrouve notamment les assistantes maternelles¹ agréées, les gardes à domicile, les établissements d'accueil du jeune enfant : les crèches (collectives, parentales, familiales, d'entreprise, micro-crèches), les établissements « multi-accueil », les haltes-garderies. Pour les enfants en âge d'être scolarisés, l'école maternelle peut également en faire partie. Les seconds font référence à des modes de prise en charge des jeunes enfants qui ne sont pas gérés par l'État ou les collectivités : il s'agit des aides apportées, de façon rémunérée ou non, par des membres de la famille (grands-parents, oncles, tantes, frères, sœurs, etc.) ou par d'autres personnes extérieures à la famille (voisins, amis, employés non déclarés, baby-sitter).

1. La profession est essentiellement féminine (seulement 0,5 % d'hommes), d'où l'usage du féminin pour désigner ce métier.

ENCADRÉ 2

La mesure du recours aux grands-parents dans l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de 2013

L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de 2013 est une enquête statistique réalisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), en partenariat avec la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), dont l'objectif principal est de dresser un panorama des solutions adoptées par les parents pour l'accueil de leurs enfants. Elle est la troisième édition d'une série d'enquêtes menées à intervalles réguliers (2002 et 2007 pour les volets précédents). Elle repose sur un échantillon représentatif de près de 6 700 ménages résidant en France métropolitaine comptant au moins un enfant de moins de 6 ans à la date de l'enquête.

L'enquête invite notamment les répondants à renseigner un calendrier d'accueil qui porte sur une semaine de référence. Ce calendrier permet de connaître, à chaque instant du lundi à minuit au dimanche à 23h59, les différentes structures et intervenants qui ont pris en charge l'enfant. Ces informations permettent notamment de calculer, pour chaque enfant, le mode de garde principal (mode d'accueil dans lequel l'enfant passe le plus de temps au cours d'une période considérée : ici du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures) et le mode de garde secondaire (celui dans lequel l'enfant passe le plus de temps en dehors de son mode de garde principal, au cours de la même période).

Le questionnaire de l'enquête fournit aussi plusieurs indicateurs qui permettent d'observer le recours à l'aide des proches et notamment des grands-parents. Outre ceux calculés à partir du calendrier d'accueil au cours d'une semaine habituelle hors congés et vacances scolaires, les parents indiquent la fréquence du recours aux grands-parents paternels et maternels pour la garde de leurs enfants (« très souvent », « assez souvent », « occasionnellement » ou « jamais ») et sa nature (« organisation régulière » mais aussi « vacances et week-end » et « dépannage »). Le calendrier d'accueil et ces questions fournissent des informations complémentaires les unes des autres.

Le calendrier d'accueil mesure plutôt un recours régulier, les recours en dépannage ou pendant les vacances échappant en grande partie à la semaine de référence. Ainsi, parmi les enfants dont les parents n'ont rapporté aucune intervention des grands-parents dans le calendrier mais déclarent que les grands-parents gardent l'enfant au moins occasionnellement, 98 % sont gardés par leurs aïeuls en dépannage et/ou pendant les vacances et les week-ends. Toutefois, ils déclarent aussi pour 9 % de ces enfants un recours aux grands-parents dans le cadre d'une organisation régulière, que ne recense donc pas la semaine de référence. Il pourrait par exemple s'agir d'une intervention une semaine sur deux. À l'inverse, la semaine de référence capte certaines interventions des grands-parents qui peuvent relever d'un dépannage habituel sans que les parents les considèrent comme de l'organisation régulière¹. Le calendrier d'accueil indique ainsi qu'un quart des enfants de moins de 6 ans sont au moins une fois au cours de la semaine en compagnie de leurs grands-parents, alors que les parents déclarent une proportion un peu plus faible (19 %) d'enfants pris en charge par leurs grands-parents de façon régulière.

1. Il peut aussi s'agir de cas où les parents voient l'intervention des grands-parents comme un service rendu, sans considérer formellement que les grands-parents « assurent la garde » de leurs petits-enfants.

parents paternels. Bien que les données de l'enquête ne permettent pas d'en rendre compte, les différences d'investissement entre les grands-parents ne se constatent pas seulement entre les deux lignées, mais également au sein des lignées. Les jeunes

enfants sont plutôt pris en charge par les grands-mères que par les grands-pères (Bloch et Buisson, 1998), ce qui est lié à la division sexuée du travail domestique qui traverse non seulement le travail parental, mais également la prise en charge et

2. En 2007, ce volume hebdomadaire était de l'ordre de 18,2 millions d'heures (et 23 millions d'heures pour l'ensemble du champ de l'enquête de 2007, c'est-à-dire les enfants de moins de 7 ans et demi [Centre d'analyse stratégique, 2010]). Le nombre d'enfants de moins de 6 ans et les taux de recours sont du même ordre en 2007 et 2013. Cet écart d'environ 1,3 million d'heures est ainsi imputable à une baisse de la durée moyenne de recours aux grands-parents d'un peu plus d'une heure hebdomadaire entre les deux dates.

3. Entre 2007 et 2013, la question sur le recours à l'aide de la famille a été modifiée (« pour assurer la garde de vos enfants » puis « pour assurer, même occasionnellement, la garde de vos enfants »). On constate une forte variation du taux de recours (+27 points) laissant penser que la reformulation a modifié la compréhension de la question et que l'évolution du recours occasionnel n'est pas directement mesurable.

TABLEAU 1

Proportion d'enfants gardés par les grands-parents et durée moyenne des épisodes de garde, selon le jour de la semaine

Jour	Enfants de moins de 6 ans		Enfants de 0-2 ans		Enfants de 3-5 ans	
	Proportion d'enfants gardés (%)	Durée moyenne par épisode de garde (h:mm)	Proportion d'enfants gardés (%)	Durée moyenne par épisode de garde (h:mm)	Proportion d'enfants gardés (%)	Durée moyenne par épisode de garde (h:mm)
Lundi	7,5	4:05	6,4	6:11	8,5	2:43
Mardi	9,7	4:06	8,1	5:32	11,3	3:11
Mercredi	12,0	7:12	9,3	7:17	14,6	7:10
Jeudi	9,2	4:10	8,8	5:46	9,5	2:53
Vendredi	9,2	4:11	8,5	5:42	9,8	3:00
Samedi	5,7	8:25	5,9	7:55	5,6	8:58
Dimanche	3,2	9:57	3,2	9:14	3,2	10:41
Total semaine	21,2	4:51	18,9	6:07	23,4	4:02
Total week-end	6,8	8:58	6,9	8:17	6,7	9:40

Note • Le « total week-end » ne correspond pas à la somme du samedi et du dimanche – auquel cas, les enfants gardés à la fois le samedi et le dimanche seraient comptés en double. Il correspond à la somme des enfants gardés soit uniquement le samedi, soit uniquement le dimanche, soit le samedi et le dimanche. La durée est calculée en moyenne par épisode de garde et non pas pour la totalité du week-end.

Lecture • Le lundi, 7,5 % des enfants de moins de 6 ans sont gardés au moins une fois par leurs grands-parents au cours de la journée. Pour ces enfants, la durée moyenne d'un épisode de garde par les grands-parents est de 4 h 05.

Champ • France métropolitaine, enfants de moins de 6 ans.

Source • DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, 2013.

4. École, assistante maternelle agréée, établissement d'accueil du jeune enfant, garde à domicile.

le soin par les grands-parents de leurs petits-enfants. La majorité du recours à la famille est occasionnel : parmi les enfants gardés par un ou des membres de la famille (dont les grands-parents), la moitié le sont moins d'une fois par mois, et seuls un quart le sont plus d'une fois par semaine.

des concurrents aux modes d'accueil institutionnels. Ils sont rarement une alternative à ce type de garde mais plutôt un mode de prise en charge d'appoint venant compléter l'accueil formel. Parmi les enfants qui ont eu recours à un mode d'accueil formel au cours de la semaine de référence⁴, 71 % sont gardés au moins occasionnellement

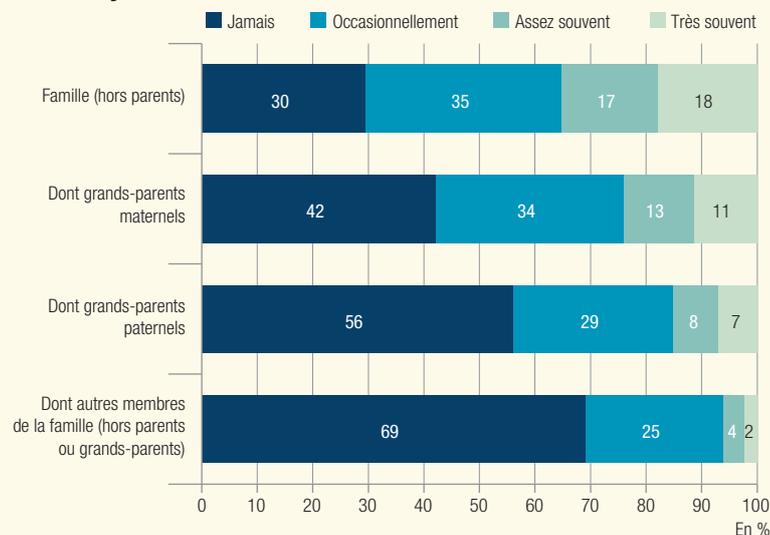
par leurs grands-parents : 21 % sont gardés par leurs grands-parents de manière régulière, 49 % pendant les vacances ou les week-ends et 44 % dans le cadre d'un dépannage (tableau A complémentaire dans les données associées à l'étude). Chez les enfants sans mode d'accueil formel, ces recours sont moindres, avec

L'aide des grands-parents complète plutôt l'offre des modes d'accueil institutionnels

Les interventions des grands-parents ou des membres de la famille dans la prise en charge des jeunes enfants peuvent être de nature très diverse. L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2013 distingue ainsi trois grands modes de recours grand-parental, non exclusifs les uns des autres : les recours réguliers, qui s'inscrivent dans le cadre de l'organisation hebdomadaire de la garde de l'enfant (« organisation régulière »), les recours ponctuels, motivés par des contraintes imprévues de l'organisation quotidienne (« dépannage ») et enfin des recours occasionnels (« vacances et week-ends »), probablement motivés par le souhait de créer du lien entre les jeunes enfants et les grands-parents ou par le manque d'autres modes de prise en charge accessibles à ces périodes (Kitzmann, 2017). Les formes d'interventions des grands-parents ne font pas nécessairement d'eux

GRAPHIQUE 1

Fréquence du recours à l'aide informelle pour la garde des jeunes enfants



Lecture • 42 % des enfants de moins de 6 ans ne sont jamais gardés par leurs grands-parents maternels.

Champ • France métropolitaine, enfants de moins de 6 ans.

Sources • DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, 2013.

des taux respectivement de 49 % pour le recours global, 13 %, 22 % et 36 %.

Parmi les enfants dont les grands-parents sont mobilisés au moins occasionnellement, 64 % sont gardés pendant les vacances ou les week-ends, 63 % en dépannage et seulement 28 % dans le cadre d'une organisation régulière. Les grands-parents sont donc plus souvent sollicités pour répondre à des besoins ponctuels ou occasionnels de garde (dépannage, vacances scolaires), ou par choix (par volonté des grands-parents de passer du temps avec leurs petits-enfants, par exemple).

Les grands-parents peuvent intervenir à plusieurs titres. Ainsi, 8 % des enfants de moins de 6 ans sont confiés aux grands-parents à la fois de façon régulière, en dépannage et pour les vacances (graphique 2). L'aide de dépannage (16 %) et la garde durant les vacances et les week-ends (15 %) sont le plus souvent sollicitées de façon exclusive. Ces deux gardes sont aussi souvent combinées l'une à l'autre (16 %), mais le sont plus rarement avec la garde régulière.

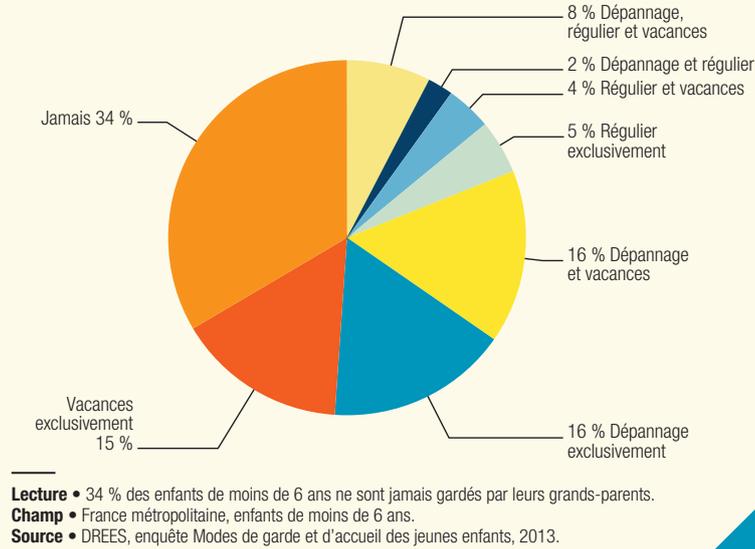
Des grands-parents plus sollicités quand ils vivent à proximité de leurs petits-enfants

Dans la suite de cette étude, les différents types de prise en charge d'un enfant par ses grands-parents sont répartis en trois groupes : « vacances ou week-end uniquement », « dépannage et vacances uniquement » et « organisation régulière ». Ils sont hiérarchisés du moins contraignant au plus contraignant, à la fois en temps pour les grands-parents et selon la nécessité plus ou moins forte pour les parents d'articuler travail et famille. Dans le cas où l'intervention du ou des grands-parents pour l'accueil du jeune enfant prend plusieurs formes, celle relevant de l'« organisation régulière » prime sur l'accueil de « dépannage », qui lui-même prévaut sur l'accueil pendant les « vacances et le week-end »⁵. Un quatrième groupe d'enfants est constitué de ceux qui ne bénéficient jamais d'une garde par les grands-parents.

La distance entre le domicile des enfants et celui des grands-parents est, parmi les déterminants analysés, celui qui influence le plus fortement le recours aux grands-parents (tableau 2). Avoir ses grands-parents paternels et maternels

GRAPHIQUE 2

Formes d'aide grand-parentale pour la garde des jeunes enfants



à moins de 30 minutes de son domicile augmente la probabilité pour un enfant d'être gardé par eux. À autres caractéristiques identiques, cette probabilité est supérieure de 34 points à celle des enfants dont les grands-parents vivent tous à plus de 30 minutes. Les enfants des ménages les plus aisés et ceux dont les mères sont les plus diplômées ont plus de chances d'être gardés par leurs grands-parents. Le recours aux grands-parents dépend aussi de la situation professionnelle des mères : à caractéristiques identiques, les enfants dont les mères sont inactives ou au chômage ont moins de chances d'être gardés par leurs grands-parents (-7 points) que ceux dont la mère travaille avec des horaires réguliers⁶. En revanche, les enfants ont plus de chance d'être accueillis par leurs grands-parents quand la mère occupe un emploi avec des contraintes horaires⁷ pouvant avoir un effet sur sa disponibilité (+3 points).

Les enfants dont les mères sont inactives ou au chômage ont en particulier beaucoup moins de chances d'être gardés par leurs grands-parents dans le cadre d'une organisation régulière (-13 points), de même que ceux dont les grands-parents habitent loin. En revanche, les enfants dont la mère a des contraintes horaires sont plus souvent gardés régulièrement par leurs grands-parents que ceux dont la mère a des horaires moins contraignants

(+5 points). Les grands-parents ont par ailleurs plus de chances d'être sollicités sur une base régulière dans les ménages monoparentaux (+5 points à autres caractéristiques identiques). Ils interviennent alors moins souvent en dépannage uniquement. Les gardes régulières et de dépannage par les grands-parents répondent aux contraintes du quotidien des parents (notamment aux contraintes professionnelles des mères). Les grands-parents doivent dans ce cas être facilement mobilisables, donc vivre à proximité.

Par ailleurs, un nombre de places d'accueil chez les assistantes maternelles et en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) plus élevé au niveau départemental diminue la probabilité qu'un enfant soit gardé par ses grands-parents dans le cadre d'une organisation régulière. Il augmente celle d'être gardé en dépannage ou pendant les vacances et les week-ends. Le fait qu'un enfant ait une place dans un accueil formel a le même effet. Les grands-parents pourraient donc, quand ils sont disponibles, être des solutions alternatives ou complémentaires pour pallier l'insuffisance de l'accueil formel et régulier des jeunes enfants. Ils interviendraient notamment en complément de l'école. Les enfants de 3 à 5 ans ont plus de chances d'être gardés régulièrement par leurs grands-parents que les enfants de moins de 3 ans (+4 points à autres caractéristiques identiques) ainsi

- 5. La répartition des enfants selon les catégories construites est présentée dans le tableau 2.
- 6. Les contraintes de conciliation entre les sphères domestiques et professionnelles reposent, dans les faits, davantage sur les femmes. Dans les couples, la mère est le parent qui assure majoritairement la garde des jeunes enfants et qui y consacre la part la plus importante de son temps, une fois tenus compte des emplois du temps professionnel de chacun (Briard, 2017).
- 7. Les contraintes horaires correspondent ici aux cas où la mère déclare travailler, au moins occasionnellement, de façon irrégulière, postée, de nuit, durant le week-end ou de façon décalée (tard le soir ou tôt le matin).

TABLEAU 2
Probabilités de recours aux différents types d'aide des grands-parents

Proportion	Jamais		Organisation régulière		Dépannage et vacances et week-ends uniquement		Vacances et week-ends uniquement	
	34 %		19 %		32 %		15 %	
	Effet marg.	Sig.	Effet marg.	Sig.	Effet marg.	Sig.	Effet marg.	Sig.
Variables contextuelles								
Taux de couverture départemental en assistantes maternelles et EAJE (nombre de places pour 100 enfants de moins de 3 ans)	-12	***	-15	***	19	***	8	***
Mode d'accueil formel¹								
L'enfant a recours à un mode d'accueil formel	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
L'enfant n'a pas recours à un mode d'accueil formel	7	***	5	***	-5	***	-7	***
Âge de l'enfant								
Moins de 3 ans	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Entre 3 et 5 ans	-4	***	4	***	-4	***	4	***
Situation professionnelle de la mère²								
En emploi avec des contraintes horaires	-3	**	5	***	0	ns	-3	**
En emploi avec horaires réguliers	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Au chômage ou inactive	7	***	-13	***	6	***	0	ns
Diplôme de la mère								
Inférieur au baccalauréat	9	***	-1	ns	-5	***	-2	**
Baccalauréat ou équivalent	6	***	-1	ns	-4	***	-1	ns
Diplôme de niveau Bac+2, 3 ou 4	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Diplôme de niveau supérieur à Bac+4	-3	**	2	ns	1	ns	0	ns
Âge de la mère								
Moins de 30 ans	-2	ns	-1	ns	-1	ns	3	***
Entre 30 et 34 ans	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Entre 35 et 39 ans	2	ns	2	*	-3	**	-1	ns
40 ans ou plus	9	***	-1	ns	-4	**	-4	***
Situation conjugale de la mère								
En couple cohabitant	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Ménage monoparental	0	ns	5	***	-6	***	1	ns
Proximité des grands-parents								
Tous les grands-parents à moins de 30 minutes	-34	***	26	***	21	***	-13	***
Les grands-parents maternels à moins de 30 minutes	-35	***	20	***	24	***	-10	***
Les grands-parents paternels à moins de 30 minutes	-29	***	18	***	20	***	-9	***
Tous les grands-parents à plus de 30 minutes	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Revenu par unité de consommation								
Premier quartile	8	***	5	***	0	ns	4	***
Deuxième quartile	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Troisième quartile	-6	***	1	ns	1	ns	4	***
Quatrième quartile	-11	***	2	ns	4	**	5	***
Nombre d'enfant(s) du ménage								
Un enfant	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Deux enfants	1	ns	-2	**	0	ns	0	ns
Trois enfants ou plus	6	***	-6	***	0	ns	0	ns

*** : facteur significatif au seuil de 1 % ; ** : facteur significatif au seuil de 5 % ; ns : facteur non significatif ; Réf. : catégorie de référence.

1. Les modes d'accueil formels pris en compte sont les assistantes maternelles agréées, les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), les gardes à domicile et l'école.

2. On désigne par « Emploi avec des contraintes horaires » la situation des mères qui travaillent de manière postée (3x8), qui travaillent parfois le samedi ou le dimanche, qui travaillent parfois la nuit, tôt le matin (plus de 2 heures consécutives avant 6 heures du matin) ou tard le soir (plus de 2 heures consécutives après 18 heures) ou déclarent avoir des horaires changeants ; on désigne par « Emploi avec horaires réguliers », la situation des mères qui travaillent et qui ne sont pas dans ces différents cas de figure.

Note • Il s'agit d'une modélisation par régression logistique polytomique non ordonnée. Le tableau présente les effets marginaux moyens. Les écarts de probabilités sont exprimés en points de pourcentages.

Lecture • Pour 19 % des enfants, la garde grand-parentale intervient dans le cadre d'une organisation régulière (éventuellement combinée avec des dépannages ou des prises en charge au cours des vacances et des week-ends). À autres caractéristiques identiques, la probabilité d'un enfant âgé entre 3 et 5 ans d'être gardé régulièrement par ses grands-parents est supérieure de 4 points à celle d'un enfant âgé de moins de 3 ans.

Champ • France métropolitaine, enfants de moins de 6 ans (les ménages ne comportant pas de mère ont été exclus du champ).

Source • DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, 2013.

que pendant les vacances (et week-ends) uniquement (+4 points).

Les petits-enfants résidant loin sont plus souvent accueillis pendant les vacances et les week-ends

L'intervention exclusive des grands-parents pendant les vacances et les week-ends est moins liée aux contraintes du quotidien. Elle est donc peut-être plus librement

choisie que les autres formes de garde. La monoparentalité, ou l'absence d'emploi des mères, par exemple, n'influencent pas significativement ce recours pendant les vacances et les week-ends. Celui-ci est moins probable pour les enfants qui n'ont pas déjà un mode d'accueil (-7 points). Il est par ailleurs le seul pour lequel la distance a un effet positif : plus les grands-parents sont loin, plus il est probable. Il est cependant plus fréquent pour les ménages

les plus aisés (+5 points pour les enfants du quatrième quartile par rapport aux enfants du deuxième quartile de revenus). Le recours aux grands-parents pendant les vacances exclusivement traduit le choix des familles de créer du lien entre générations. Les familles dont le capital est suffisant pour passer outre les contraintes matérielles (grandes distances, coûts, etc.) ont plus souvent recours à ce mode d'intervention des grands-parents. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

- Sur le site de la DREES, voir la page d'information sur l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants : <http://drees.solidarites-sante.gouv.fr>, rubrique Études et statistiques, Open data, Famille, enfance, jeunesse, Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants.
- Sur le site data.drees.fr, voir la synthèse des résultats de l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, rubrique Famille, enfant, jeunesse, L'offre d'accueil du jeune enfant, L'accueil des jeunes enfants : du côté des familles.
- **Bellidenty, J.** (2018, février). Travail le week-end : comment s'organisent les parents de jeunes enfants ? DREES, *Études et Résultats*, 1050.
- **Blanpain, N., Lincot, L.** (2013, octobre). 15 millions de grands-parents. Insee, *Insee Première*, 1469.
- **Bloch, F., Buisson, M.** (1998). *La garde des enfants : une histoire de femmes. Entre le don, équité et rémunération*. Paris, France : Éditions L'Harmattan.
- **Briard, K.** (2017, septembre). L'articulation des temps parental et professionnel au sein des couples : quelle place occupée par les pères ? Dares, *Dares Analyse*, 058.
- **Centre d'analyse stratégique** (2010, novembre). La "grand-parentalité active". Un triple enjeu de solidarité, de conciliation travail/hors travail et d'emploi des seniors.
- **Daniel, A.** (2004, septembre). La prise en charge de la garde des jeunes enfants par l'aide informelle. CNAF, *Recherches et prévisions*, 77(1), 4961.
- **Kitzmann, M.** (2017, avril-juin). La prise en charge des jeunes enfants par l'aide grand-parentale : un mode de garde composite. DREES, *Revue française des affaires sociales*, 2, 187-206.
- **Segalen, M., Attias-Donfut, C.** (1998). *Grands-parents : La famille à travers les générations*, édition revue et corrigée. Paris, France : Éditions Odile Jacob.
- **Villaume, S., Boyer, D.** (2016, mai). Les mères seules confient plus souvent leurs enfants de moins de 3 ans aux crèches et aux grands-parents. DREES, *Études et Résultats*, 960.
- **Villaume, S., Legendre, E.** (2014, octobre). Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013. DREES, *Études et Résultats*, 896.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site

drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur

www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution

drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Jean-Marc Aubert

Responsable d'édition : Souphaphone Douangdara

Rédactrice en chef technique : Sabine Boulanger

Secrétaire de rédaction : Fabienne Briffault

Composition et mise en pages : Stéphane Jeandet

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384